

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le « Réseau des Energies de Wavre » dont les bureaux se trouvent Rue Provinciale 265 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Avenue du Champ de Courses, sn à 1301 Bierges et cadastré division 3, section E n°65D4.

La demande consiste à la démolition de la cabine à haute tension existante et à la construction d'une nouvelle cabine mieux adaptée.

La nouvelle cabine aura une surface de 8,1 m² (2,7m sur 3 m) et une hauteur de 2,45 m.

Elle sera composée d'une toiture plate et recouverte d'un crépi de ton vert (RAL 6003).

La nouvelle cabine sera implantée plus près de la voirie, à +/- 1,6 m du trottoir.

Un espace constitué de dalles de béton "30/30" sera aménagé entre la cabine et le trottoir.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

- Destination : construction qui n'est pas une villa destinée exclusivement à l'habitation ;
- Toiture plate non conforme ;
- Parement non conforme : crépi de ton foncé (Ral 6003) ;
- Implantation : le projet ne se situe pas à 5 m minimum des limites latérales des autres parcelles.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/07/2024 au 19/08/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 18 juin 2024